

## **Interview de Maître Jean-Baptiste Moquet sur le dossier des victimes de François Lefort**

**Q. Me Moquet, vous avez défendu les victimes de François Lefort. Pouvez-vous nous dire dans quel contexte ?**

R. En juillet 2000, une amie, qui rentrait d'un stage humanitaire qu'elle avait encadré pendant plusieurs semaines dans une association d'enfants des rues à Dakar, m'a parlé de ce dossier que le responsable de l'association n'avait évoqué avec elle qu'à la toute fin de leur mission, lorsqu'il a été suffisamment en confiance.

Il lui avait remis quelques coupures de presse et j'ai tout de suite été frappé parce qu'on ne donnait que la version de François Lefort et sa défense archétypique, sur le fait qu'à travers lui c'était l'Eglise qu'on voulait atteindre ou que c'était en raison de son engagement dans la lutte contre la pédophilie car il gênait.

De façon symptomatique, il ne répondait pas aux accusations portées contre lui par plusieurs enfants mais emmenait les journalistes sur les voies de traverse de sa pseudo-lutte contre la pédophilie ou d'une volonté de certains de nuire à l'Eglise.

Mais ils ne questionnaient jamais la réalité de sa lutte contre la pédophilie ou la gêne qu'il aurait pu représenter, sans expliquer précisément pour qui, ou encore sur la façon dont on aurait pu vouloir atteindre l'Eglise à travers lui alors que, prêtre du diocèse d'Alger, il n'était rattaché à aucune instance ecclésiale était plus un troubadour religieux, libre de ses mouvements et sans autorité hiérarchique référente. L'Eglise lui servait ainsi de bouclier plus qu'il n'était à son service.

Tout cela m'a d'emblée paru surprenant mais surtout, alors qu'on était 5 ans après l'ouverture de l'enquête et sa mise en examen tandis qu'il avait été laissé libre malgré la gravité des faits qui lui étaient reprochés, on ne parlait ni d'audience, ni de fin de l'instruction, ni de l'avancée de l'enquête. La presse ne se faisait l'écho que de sa défense et le dossier n'était pas encore près d'être jugé. Ce n'était pas normal.

La façon dont, avec son actif comité de soutien, François Lefort déplaçait le débat tandis que l'on n'évoquait pas la parole des victimes m'ont donné cette intime conviction qu'il y avait un problème et que les victimes n'étaient pas défendues.

Ne pouvant rester insensible face à ce déséquilibre des forces en présence et passif alors qu'il s'agit de jeunes victimes d'actes odieux par une personne à qui « on donnerait le bon Dieu sans confession », dont l'expérience prouve qu'elles cachent souvent de subtils manipulateurs, j'ai proposé mes services pour la défense des enfants.

Après quelques échanges pour faire connaissance à distance, j'ai été mandaté en décembre 2000 et j'ai commencé par rencontrer les personnes qui avaient porté la parole des enfants en 1995 pour qu'elles m'expliquent le contexte de l'affaire, avant de consulter le dossier puis de procéder à l'analyse détaillée de ses 3 tomes... qui a confirmé le déplacement du débat par François Lefort pour tenter d'éviter d'avoir à répondre de faits précis et concordants, non sans manipuler à tout va la presse et les différents acteurs du dossier.

**Q. S'agissant d'un prêtre médiatique, votre tâche a-t-elle été plus compliquée ?**

R. A l'analyse de son parcours, sa qualité d'homme d'église est plus une apparence qu'il a su créer, une étiquette sociale favorable, car le séminaire d'Issy-les-Moulineaux, tenu par les sulpiciens réputés pour leur discernement, avait refusé de l'ordonner. C'est donc qu'il y avait un doute sérieux sur sa vocation.

Il a ainsi été se faire ordonner à Alger en 1976 où il n'est resté au service de l'Eglise locale que 6 ans... le temps d'obtenir bien curieusement le titre de médecin, toujours à Alger en 1982, alors qu'il avait eu toutes les peines du monde à avoir son bac de sciences à Neuilly en 1965 et avait dû renoncer aux « Math' Elem », que son père souhaitait, pour l'éco à Nanterre. Pourtant la formation en médecine n'y était alors pas plus facile qu'en France.

Puis, il a mis à profit ces 2 titres de notable pour prendre le contrôle des associations d'enfants des rues au Sénégal, avec l'aide de Raoul Follereau Enfants qui luttait avec lui contre une lèpre devenue « morale », après avoir dû quitter brusquement la Mauritanie en raison de « rumeurs ».

Tout ça pour vous dire que ce n'est pas le prêtre ou pseudo médecin qui posait de vrais problèmes, mais ces 2 étiquettes qui lui permettaient de se donner une image et de bénéficier d'*a priori* favorables tout en lui ouvrant des portes.

Sa personnalité charismatique et ses origines sociales faisaient le reste, mais surtout son instinct ou intuition qui lui permettaient d'adapter son discours à son auditoire.

Et c'était sans doute son arme la plus redoutable car il présentait bien, parlait bien et disait souvent à ses interlocuteurs ce qu'ils avaient envie d'entendre. Mais, comme souvent dans ces cas-là, c'était du vent, ça sonnait creux pour qui a du recul ou sait entendre. Le seul problème c'est que pour s'en rendre compte, et surtout pour le démontrer, il fallait soit une grande clairvoyance, soit des mois voire des années d'enquête. C'est ce qu'a fait Medhi Bâ dans son livre *L'illusionniste*, mais qui avait l'envie et les moyens de travailler comme il l'a fait juste pour un article ou une interview ?

L'aura médiatique du personnage qu'il a ainsi su se construire s'était façonnée peu à peu, parce que personne n'allait vérifier ce qui avait été écrit ou dit par des journalistes avant, soit par facilité, soit par intérêt collusif, soit parce qu'ils espéraient que ceux-ci avaient fait le travail de vérification requis par leur déontologie. C'est comme ça que s'est créé le mythe du prêtre médecin acteur de la lutte contre la pédophilie alors qu'il n'en était rien.

En effet, lorsqu'on y regarde de près, il n'a jamais rien fait de concret, à part montrer à certains journalistes les lieux de fréquentation et modes opératoires des pédophiles... sans que ceux-ci se demandent comment un prêtre censé lutter contre ces agissements pouvait avoir accès à ces informations... que les autres membres dévoués de l'association qu'il avait co-fondée ne partageaient pas !

La plus grande difficulté était sans doute cette aura qui entourait le personnage et le soutien, souvent aveugle, dont il bénéficiait. L'image qu'il avait su créer attirait sur lui beaucoup de bienveillance ou de compassion, et rares étaient ceux qui se risquaient à le présenter sous un autre jour.

Ce soutien massif a perduré pratiquement jusqu'à ce que l'Ordonnance de mise en accusation devant la Cour d'Assises soit confirmée par la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles. C'était un peu comme à l'ouverture du procès Outreau en appel devant la Cour de Paris où les médias, dans leur très grande majorité, n'avaient qu'une seule chose en tête et rien ne leur faisait en démordre. Et c'était encore le cas lors de l'ouverture du procès devant la Cour d'Assises de Nanterre, où les médias lui restaient plutôt favorables. Il a fallu quelques jours d'audience et son obstination dans une défense absurde et qui ne résistait pas à l'analyse pour que le ton commence à changer vraiment.

Mais, cette pression médiatique ne compliquait pas tant mon travail d'avocat sur le fond du dossier que la façon de le gérer, car cette vérité construite hors de l'audience et loin du dossier peut influencer les jurés, l'opinion publique, voir servir ensuite de fondement à l'entretien de doutes qui motiveront des demandes de révision du procès... Donc ça rajoute du travail à l'avocat qui doit répondre aux sollicitations, sous peine de n'avoir qu'un seul son de cloche dans les médias, mais ce n'est heureusement pas ça qui fait ou défait le dossier !

#### **Q. Comment avez-vous perçu la réaction ou position de l'Eglise ?**

R. C'est une des choses qui m'a le plus surpris dans le dossier, car je n'ai jamais vu en François Lefort un homme d'Eglise. C'était plus un trombadour de Dieu qui prenait ce qui l'arrangeait et lui servait pour rejeter le reste sans estimer devoir donner d'explication à qui que ce soit.

Il n'avait jamais eu aucun engagement concret au service de l'Eglise de France, aucune responsabilité en paroisse ou autres, et donc celle-ci n'avait aucune obligation ou dette morale envers lui.

Pourtant il est parvenu à jouer de sa qualité de prêtre et de ses amitiés avec certains de ses confrères pour obtenir un soutien déterminant, puis même une forme de réhabilitation par l'église.

D'abord, lorsqu'il a été déféré devant la 1<sup>ère</sup> Juge d'instruction, après l'enquête préliminaire où une partie de ses victimes avaient été entendue par la Brigade des Mineurs en rapportant des faits précis et concordants, il s'est prétendu victime d'un complot contre l'Eglise et, pour éviter son placement en détention, lui a dit qu'il allait se retirer dans un monastère en Bretagne.

Il a ainsi obtenu de rester libre mais son contrôle judiciaire ne mentionnait pas l'obligation de rester en retrait de la société et des médias... Il quittera donc ce monastère 3 mois plus tard et reviendra à Neuilly pour multiplier les déclarations aux médias en activant son comité de soutien. Il a ainsi trompé la Juge et utilisé l'Eglise à ses dépens.

Mais c'est ensuite que la réaction impensable de l'église est survenue en juillet 1997 : après plus d'un an de pérégrinations, il a obtenu que lui soit confiée une charge de curé de paroisse dans le mâconnais, alors même qu'il n'avait jamais exercé de telles responsabilités, que les accusations graves portées contre lui étaient publiques et qu'il lui était fait interdiction par son contrôle judiciaire d'être au contact d'enfants, ce qui est évidemment impossible pour un curé de paroisse.

Même s'il niait les accusations portées contre lui, on n'a jamais vu dans les annales un pédophile mis en cause judiciairement avouer spontanément. Lorsqu'il y a des aveux, et c'est rare, c'est qu'il n'y pas d'autre moyen ou pour obtenir une sanction moindre... la pratique était souvent de nier jusqu'au bout de l'évidence comme les enfants pris la main dans le pot de confiture !

Comment l'Eglise a-t-elle pu lui confier une charge qui le rendait responsable d'une quinzaine de clochers avec les accusations portées contre lui ? La présomption d'innocence n'enlève rien au devoir de précaution et de protection, surtout que les paroissiens ne sont la plupart du temps pas informés.

Et le pire est que cet état va perdurer même après l'adoption de règles claires et précises par les évêques de France à Lourdes en novembre 2000, qui prônent précisément cette précaution et vigilance... mais qu'on ne lui a pas appliquées.

Certains expliqueront cette situation par le manque de prêtres et la situation des paroisses en zone rurale, mais c'est insuffisant et à courte vue car maintenir en fonction des prêtres ainsi mis en cause, surtout quand les paroissiens ne sont pas informés, ne pourra que produire une désaffection plus grande encore lorsqu'ils l'apprendront, surtout si de nouveaux faits surviennent entre temps.

Quoiqu'il en soit l'église locale et de France ont fait comme trop souvent, comme toujours : l'autruche. Et ça a encore duré, même après que j'aie dénoncé en décembre 2001 la violation de son contrôle judiciaire en raison de ses contacts avec des enfants en paroisse et lors de conférences dans des écoles, puisqu'un an plus tard je découvrais encore sur internet des photos de la « nuit blanche » de l'aumônerie le 7 mai 2002 où on le voyait, avec une lampe frontale, bras-dessus, bras-dessous avec 2 jeunes... Puis encore après sa sortie de prison où on lui a re-confié une paroisse dans le Sud du Massif-Central.

Il y a comme une sorte d'aveuglement, un refus de prendre conscience de la situation et des personnalités à qui on a affaire, et pour certains une fuite des responsabilités digne de Pilate face à ces prêtres dont l'église ne sait que faire mais qu'elle se complait à laisser ou remettre en poste.

C'est une profonde méconnaissance de la parole même du Christ, qui a toujours accueilli les pêcheurs et leur a redonné une chance mais qui a clairement dit que ceux qui scandaliseront ces petits feraient mieux de se mettre une meule de foin autour du coup et de se jeter à l'eau, tout autant qu'une grave méconnaissance de l'impact de nos contributions personnelles au mal.

Je m'explique. Si l'on croit que l'on est tous enfants de Dieu et appelés au Salut, on peut comprendre que notre Père des cieux souffre avec les victimes, comme le signifie la mort du Christ sur la croix ainsi que l'enseigne l'Eglise, mais aussi avec leur agresseur, dont l'acte ne peut être que la conséquence de blessures reçues. Dès lors, chaque fois qu'on délaisse le soutien aux victimes pour protéger un agresseur sans le confronter à ses responsabilités donc à ce qui pourrait l'aider à se libérer du poids des actes mortifères qu'il a commis, c'est une couronne d'épines que l'on enfonce un peu plus profondément dans la chair du Christ et du Père.

C'est pourtant ce que font tous ceux qui se laissent guider par la peur du scandale, et c'est un véritable sursaut et une prise de conscience collective, que votre mobilisation provoque d'une certaine façon, qu'il faut pour bouleverser la passivité impardonnable du haut clergé français en la matière, malgré ses belles déclarations d'intentions non-suivies d'effet depuis 16 ans... et qui pavent déjà l'enfer !

Sommes-nous collectivement si stupides que nous ne puissions réagir comme l'on fait les américains, les anglais, les irlandais, les belges, les allemands, les suisses, etc. ?

Comment pouvons-nous accepter que reste en fonction un cardinal capable de dire en conférence de presse que « *Dieu merci la majorité des faits sont prescrits* », avouant par ce terrible lapsus le fond de sa pensée au moment même où le Vatican explique qu'il n'y a pas de prescription pour les victimes ? S'il savait ce qu'il signifiait par là, il irait se jeter dans le Rhône une meule de foin au cou.

**Q. François Lefort continue de soutenir vivement, avec l'appui de son comité de soutien, qu'il est innocent et il a récemment demandé une nouvelle révision de son procès. Qu'est-ce que cela vous inspire ?**

R. C'est malheureusement la confirmation du grand pouvoir de manipulation des personnalités perverses, mais aussi de notre responsabilité collective et individuelle face à ces individus.

François Lefort justifie de son innocence assénée par la légèreté de sa sanction, qui ne se concevrait guère pour de tels faits et manifesterait un doute des jurés qui aurait dû conduire à son acquittement, et par de nouveaux témoins magiques ou le revirement allégué de témoins au procès... qui ont plus de chance d'avoir été achetés, comme il le disait pour les discréditer lorsqu'ils étaient à charge, avec lui et ses soutiens importants qu'avec ses victimes impécunieuses !

Tout d'abord, il importe de préciser qu'il a bénéficié d'une sanction clémente non parce que les jurés avait un doute mais pour éviter un procès en appel qui aurait coûté encore plus cher que le 1<sup>er</sup>, car plus long, où il a fallu faire venir, héberger, nourrir et indemniser les victimes et les nombreux témoins.

Ensuite, il n'a cessé au cours de l'instruction, et plus encore à l'approche de sa mise en accusation, de trouver, on pourrait presque dire de susciter, de nouveaux témoins, y compris pour mettre en cause ceux qui confortaient la parole des enfants et qu'il a tardivement accusé de faux témoignages sur la foi de douteux témoins de dernière minute. A chaque fois il n'en est rien ressorti.

Or, tous ceux qui ont suivi le procès et qui n'étaient pas « anabolisés » par une volonté de le défendre envers et contre tout, même lorsqu'ils avaient un avis favorable pour lui au début, ont pu apprécier la rigueur de la Présidente à vouloir examiner tous les griefs et arguments de François Lefort contre ceux qui l'accusaient, et il n'en est rien resté sauf la preuve d'une défense à tout va, avec moult moyens et parfois même compromissions... en vain.

Ainsi, au cours du procès, une membre très engagée de son comité de soutien est venue témoigner à la barre sur un incident créé de toutes pièces de ce qu'elle avait vu le matin même, juste avant l'audience, une des victimes attendre dans la queue des demandeurs d'asile à la Préfecture mitoyenne du Tribunal. Elle en déduisait que les accusations portées contre François Lefort était un moyen de venir en France et d'obtenir des papiers. De fait, l'attrait des victimes pour la France était établi dans le dossier puisque celui-ci les faisait venir lors de tournées en région parisienne et en province pour lever des fonds, qui garnissaient ses comptes, et c'est à cette occasion et pour être choisi pour ces voyages dans l'Hexagone que certaines des victimes ont cédé à ses exigences.

Ce témoin spontané désignait ainsi physiquement un des jeunes sur le banc des parties civile à l'appui d'un témoignage passionné, dans l'intérêt de la justice et pour que cet homme soit lavé de l'affront qui lui était fait, quoiqu'elle finisse par admettre des liens avec son comité de soutien... Manque de chance, ce matin-là, les victimes étaient allées à la régie du Tribunal pour se voir remettre leurs indemnités de témoin qui leur permettaient d'assumer leurs frais de bouche pendant le procès, et l'avocat général en venant à l'audience les y avait vues en train d'attendre leur tour !

Bel exemple d'instrumentalisation de la justice par un faux témoignage qui n'apportait au demeurant rien sur le fond des accusations portées contre François Lefort mais visait à discréditer la parole de ses victimes... J'espère que le Parquet a poursuivi ce comportement inacceptable en plein procès d'assises mais crains que ce ne soit pas le cas.

Autre exemple symptomatique, une des victimes venue en France avec François Lefort pour ses levées de fonds disait qu'il lui avait montré un film érotique dans son studio aménagé à l'étage des chambres de service de l'immeuble de ses parents à Neuilly. Et il tentait de démontrer que c'était en réalité le film érotique du dimanche soir sur M6 que ce jeune aurait regardé à son insu, preuve de son mensonge. Sauf que l'emploi du temps de leur séjour en France ne collait pas avec ce visionnage un dimanche soir, l'incident n'ayant pu se dérouler à Neuilly qu'entre 2 déplacements ou conférences, soit un mardi soir.

Faute d'archives accessibles sur le web, j'ai envoyé une collaboratrice à la bibliothèque de France et, sur la copie des programmes sur la période qu'elle a ramenés, rien ne coïncidait puisque les seuls films érotiques diffusés le mardi l'étaient sur Canal+, qu'il n'avait pas, tandis que lors de leur perquisition les enquêteurs avaient trouvé dans sa chambre des

vidéos pédophiles qu'il y conservait précieusement pour les besoins de sa lutte contre la pédophilie... depuis son lit et non dans son bureau dans une autre chambre de service de l'autre côté du couloir !

Ce ne sont que 2 exemples de ce qui a pu agrémenter ce procès mais c'est ailleurs que j'ai trouvé la clef de compréhension du fonctionnement des incroyables qui vont le soutenir envers et contre tout, alors que tout l'accuse, qu'il a été condamné à une peine certes clémente mais qui l'a écarté du monde pendant près de 4 ans, sans contester cette décision, alors que l'on n'a jamais vu un innocent se laisser condamner à une peine infâmante sans user de toutes les voies de recours !

En effet, pour comprendre ceux à qui j'avais affaire dans les dossiers d'inceste ou de pédophilie -et la pédophilie avec un prêtre relève d'une même problématique que l'inceste-, j'ai lu un certain nombre d'ouvrages. Parmi ceux qui m'avaient été conseillés figurait *Le Génie des Origines*, de Paul-Claude Racamier qui, partant de son expérience en institution auprès des schizophrènes, a fait une analyse très poussée des mécanismes pervers et des personnalités que l'on appelle des « pervers narcissiques », parmi lesquelles figurent les pédophiles ou parents incestueux.

Son analyse, un peu ardue pour un profane mais profondément éclairante, explique de façon limpide que le clivage, ce mécanisme de bascule de l'être de lumière à l'homme ou la femme de l'ombre, capable des pires exactions en contradiction absolue avec sa facette sociale irréprochable et auréolée de multiples bonnes actions, est verrouillée par l'entourage.

Le clivage est une condition de survie pour les agresseurs, car les 2 facettes de leur personnalité sont souvent à ce point inconciliables que les confronter brutalement l'une à l'autre pourrait provoquer une « implosion psychique ». C'est d'ailleurs pour ça que soigner ces personnalités est pratiquement mission impossible et que l'on ne peut attendre d'aveux spontanés car, même confrontés à ce qui les accable, elles préféreront défendre l'indéfendable. Il faut la force de persuasion d'un bon magistrat ou d'un avocat hors normes et l'assurance qu'ils auront plus à y gagner pour leur faire affronter la vérité. C'est aussi pour ça que, lorsqu'ils sont brutalement confrontés à leur zone d'ombre, les agresseurs tombent dans la déprime, comme l'abbé Bisset ou Jean-Michel di Falco, par exemple.

Et c'est là que le rôle de l'entourage est déterminant. La plupart du temps, au lieu d'aider l'agresseur à faire la vérité sur lui-même et pour ses victimes, ses proches le tiennent dans l'impossibilité d'avoir fait de telles choses, puisqu'ils l'ont vu faire l'inverse ou ont fait avec lui des choses incompatibles avec ce qui lui est reproché. Donc c'est tout bonnement impossible !

C'est une vision de ce qui se passerait dans un monde idéal mais, malheureusement et comme disait St-François de Salle, là où il y a de l'humain, il y a de l'homme et, en la matière, l'expérience prouve malheureusement qu'il n'y a pas de limites définitives...

Il n'est donc pas surprenant que les plus proches demeurent aveugles et refusent catégoriquement ce qui constituerait une trahison de leur vécu commun, et il est encore moins surprenant que, bien qu'il sache pertinemment de quoi il en retourne et n'ait pas

interjeté appel de sa condamnation d'une clémence inespérée, François Lefort continue de leur donner de quoi les rassurer en contestant encore et encore l'évidence.

Ce qui l'est plus, c'est que ceux qui devraient avoir le recul et la clairvoyance que procure leur devoir d'indépendance se laissent aller à entretenir cette rhétorique, mais là aussi il y a peut-être de l'hommerie...

**Q. Est-ce que la légèreté de sa condamnation au regard des faits retenus contre lui manifeste un doute qui aurait dû lui profiter comme il le soutient ?**

R. Pas le moins du monde, puisqu'il s'agissait juste d'éviter un procès en appel trop coûteux pour les finances publiques et qui valait donc bien ce petit compromis.

Il n'y avait guère de place au doute dans ce dossier. L'avocat général avait requis 12 à 15 ans de prison, il en méritait bien 15 à 18 vu le nombre de victimes, le contexte et la gravité des faits, autant surtout que son déni prolongé malgré l'évidence au terme du procès et des preuves qui l'accablaient... Mais ce n'est ni le 1<sup>er</sup> ni le dernier criminel ou délinquant à bénéficier d'une justice clémente.

Et puis tous ses arguments ont été méticuleusement examinés et passés au tamis judiciaire de 8 ans d'instruction, 2 audiences devant la Chambre de l'instruction, dont une faisant droit de façon tout à fait exceptionnelle à sa singulière demande que le Juge d'instruction, et non pas seulement les enquêteurs de la Brigade des Mineurs comme c'était jusqu'alors l'usage, se rendent sur place à Dakar pour entendre victimes et témoins, 1 audience devant la Cour de cassation et 3 semaines de procès à un rythme éreintant... Il n'en est rien resté !

Et si l'on aurait pu à la limite concevoir une thèse du complot en présence de 1 ou 2 victimes incohérentes, ça ne tient pas avec 8 identifiées et 6 parties civiles pour des actes à Dakar et à Neuilly, mais encore d'autres en Mauritanie qui ne pouvaient rien dire sous peine d'être accusées d'homosexualité, laquelle est encore condamnée de la peine de mort dans ce pays, et pour les 6 constituées dans une culture où ce qui vous arrive de mal salit la mémoire de vos défunts ancêtres... ce qui n'aide pas à avouer avoir subi de tels actes.

Mais au pays des aveugles les borgnes sont rois et rien ne pourra convaincre les uns ou les autres tant qu'ils refusent la vérité. Pourtant, en s'enfermant dans la prison du mensonge, ils le ligotent au passage et l'empêchent d'affronter l'inévitable autant que salutaire vérité.

**Q. Justice a-t-elle été rendue comme il se doit aux victimes ?**

R. Les victimes étaient soulagées et heureuses du verdict. L'important pour elles étaient qu'on les croie, car il leur avait tellement dit ou fait dire qu'on ne croirait jamais des enfants des rues, menteurs par nature et pour leur survie comme l'exposait sa défense... quand ils l'accusaient, mais pas quand il les faisait venir lever des fonds ou lorsqu'ils pourraient dire le contraire aujourd'hui !



Donc, de ce point de vue là, justice a été rendue, même si pour l'avocat que je suis cette peine trop légère discréditait le verdict et n'était donc pas satisfaisante. J'ai compris les explications sur le coût du procès, sur les 5 semaines minimum qu'il faudrait y consacrer en cas d'appel, etc. et l'important c'était la satisfaction des victimes.

Comme en matière d'inceste, la plupart du temps la simple reconnaissance de ce que les victimes ont subi suffit... si tant est qu'on agisse ensuite en cohérence avec cette culpabilité reconnue.

Maintenant, du point de vue de la justice elle-même qu'impose de considérer votre question avec ce « *comme il se doit* », j'en suis moins sûr dans la mesure où la légèreté de la peine est aujourd'hui invoquée pour justifier de demandes de révisions successives.

Il y a une portée symbolique qui n'échappe à personne dans toute décision de justice, rendue au nom du Peuple français, et dans le cadre de fonctionnements pervers elle est d'autant plus importante qu'elle sert à replacer le cadre de la loi.

Parfois, une sanction décalée réduit cette portée symbolique, comme la mention d'une amnistie sur un jugement correctionnel, et même lorsque la condamnation constitue un sacrée victoire comme ce fut le cas dans le dossier de l'avalanche de Montroc en 2003.

Mais la dure réalité quotidienne de la Justice est qu'on est toujours loin de l'idéal... et qu'il faut faire avec.